

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 11 Avril 2018

L'an deux mille dix huit, le onze avril à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mercredi 29 Mars 2018

Secrétaire de séance : Maïté POTIN

Présents :

MM. LAURONCE Michel, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, MM MAUDOU Sylvain, BERNOS André, TEULADE Alain, CONTOU-CARRERE Michel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert, ARRIBERE Daniel

Suppléants :

COUSTET Jean-Claude	suppléant de CLAVERIE Pierre
GASTOU Jean	suppléant de DUSSARRAT Corinne
OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de MEDARD Elisabeth
JAMET Eric	suppléant de LETOILE Serge
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de SERNA Etienne
CAZENAVE Jean-Louis	suppléant de LAUGA Michel
BIGUE PERRY Bruno	suppléant de CAMPELLO Lydie
SARASOLA Jean	suppléant de NAVAILLES Michel
GARAT Bernard	suppléant de MIRANDE Martine
MEDOU MARRERE	suppléant de CASTILLON Henri
LACOUR Claude	suppléant de MIQUEU Pierre

Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, HOEPFFNER Michel, HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, PATIE Frédéric, IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, MIRANDE David

Délibération N°4 – 11/04/2018 : CREATION DE POSTE

Monsieur MAUDOU présente le rapport n°4.

La direction du SMGOAO est assurée jusqu'au 30 juin 2018 par une technicienne principale de 2^{ème} classe, mise à disposition par la CCHB avec un temps de présence de 50%.

A partir du 1^{er} juillet, il est nécessaire que ce temps partiel soit remplacé par un poste à temps complet créé par le SMGOAO sur les mêmes bases statutaires.

Cette disposition se justifie notamment par l'augmentation des besoins liés à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI et à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion.

Où cet exposé,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **CREe** le poste de technicien principal de 2^{ème} classe pour la direction du SMGOAO à partir du 1^{er} juillet 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 11 Avril 2018

Le 13 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président,
Michel LAURONCE

